



Communiqué de presse

Assassinat de Romero, dirigeant syndical de Nestlé en Colombie:

Requête contre la Suisse auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

Berlin, 18 décembre 2014 – La Suisse a refusé d'éclairer le rôle de Nestlé dans l'assassinat de son travailleur et syndicaliste colombien Luciano Romero. Le European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) a dès lors déposé une requête contre la Suisse au nom de la veuve de Romero auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg. Le ECCHR fonde son argumentation juridique sur le droit à la vie (article 2) et le droit à une requête effective (article 13) de la Convention européenne des droits de l'homme. Il revient à présent à la CEDH de déterminer si la justice suisse a rempli son obligation d'enquêter de manière effective sur la responsabilité de Nestlé en Suisse dans la mort de Romero.

Selon les statistiques colombiennes, près de 3000 syndicalistes ont été assassinés depuis le milieu des années 80 ; 13 d'entre eux travaillaient pour Nestlé. « Ni les personnes dirigeantes de Nestlé ni les autorités suisses peuvent prétendre n'avoir pas eu connaissance des risques d'assassinat ou avoir été sans le pouvoir d'intervenir », rapporte le Secrétaire général du ECCHR, Wolfgang Kaleck. « En Colombie, les syndicalistes sont systématiquement assassinés. L'assassinat de Luciano Romero n'est pas un cas isolé », ajoute Javier Correa, Président du syndicat colombien SINALRAINAL qui soutient la requête, de concert avec les avocats colombiens et suisses de la veuve,

La justice suisse a rejeté tous les recours contre Nestlé dans l'affaire Romero. Le Tribunal fédéral s'est dernièrement à nouveau reposé sur la prescription des infractions. « Prescription, déni de compétence, difficultés d'enquête – ce sont toujours les mêmes arguments. Pratiquement aucune entreprise européenne n'est jugée dans l'État sur lequel elle a son siège pour des violations qu'elle commet à l'étranger », rappelle Wolfgang Kaleck. « Ce qu'il manque en Europe, c'est un catalogue précis des devoirs des entreprises de diligence à l'égard des droits de l'homme ! »

Pour plus d'informations sur l'affaire Romero :

<http://www.ecchr.de/nestle.html>

Contact:

Anabel Bermejo

Phone: + 49 (0)30 – 69819797, Mobile: + 49 (0) 172 - 587 00 87

E-Mail: bermejo@ECCHR.eu - www.ecchr.eu